

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>PROCES -VERBAL</b>
DEPARTEMENT DES LANDES	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023 <b>2023-06</b>

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2023

**Présents** : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, BREUSSIN Joël, ROTH Odile, DESPAGNET Guillaume, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

**Absents** : RENARD Jeanne

Madame Stéphanie HENNOTE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

#### ● ACQUISITION VÉHICULE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le besoin identifié d'un véhicule technique pour notamment le transport de charges lourdes, les travaux de terrassement, l'installation des chapiteaux et des chalets de Noël.

Aujourd'hui, les agents techniques font appel à des mises à disposition ou des prêts de véhicules en fonction des besoins, ce qui n'est pas optimal car l'activité quotidienne devient tributaire d'éléments extérieurs.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ce type de véhicule technique et de se prononcer sur les modalités d'acquisition entre location et achat.

Deux options sont présentées :

##### ✓ Location Manitou MT 625

Locadour 1 an                    16 728 € / an

Van de Velde 3 ans            16 416 € / an

##### ✓ Achat

Manitou MT 625 :            75 000 € HT

Giant Tendo 5048 :        55 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, de procéder à l'achat d'un véhicule Giant Tendo à 55 000 €.

#### ● TOITURE ÉGLISE

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de précipitations importantes le 15 septembre 2023, une fuite dans la toiture a détrempé l'isolation sous toiture et le plafond en plâtre qui a fini par s'effondrer sur quelques mètres carrés.

Ces faiblesses de la toiture mettant en jeu la sécurité des personnes, la décision a été prise d'inspecter l'ensemble de la toiture. Le remplacement des tuiles sur le corps principal et sur le clocher abritant le beffroi s'est révélé nécessaire. Cette solution ayant un caractère de sécurité avéré, Monsieur le Maire propose de procéder sans tarder à la réfection de la toiture, en

s'appuyant sur l'Article R 2122-1 du code de la commande publique pour invoquer l'urgence impérieuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet de réfection de la toiture de l'église
  - d'autoriser le Maire à solliciter un concours financier exceptionnel de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023 :
    - o Coût estimatif de l'opération : 75 268 € TTC
    - o Montant estimatif de l'opération éligible : 62 723 € HT
    - o Montant de la subvention sollicitée (40 % du HT) : 25 089 €
  - de financer cette opération comme suit :
    - o Subvention DSIL 25 089 €
    - o Fonds propres 50 179 €
- TOTAL 75 268 €**

#### ● CRÉATION D'UN EMPLOI AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un besoin de structuration des missions du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise. Monsieur le Maire indique que l'agent recruté en juin donne pleinement satisfaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

#### ● RIFSEEP

Monsieur le Maire propose de modifier les groupes de fonctions des cadres d'emploi de catégorie C afin de permettre :

- le réexamen d'octroi de l'indemnité de fonction des postes correspondants en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents (C3)
- la promotion interne d'un agent selon les critères mis en place par délibération en date du 23 janvier 2018 (C2).

La proposition est la suivante pour les agents de catégorie C

Groupe de fonctions	Fonctions/postes/emplois	Montants maxima annuels
C1	<u>Fonctions :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Exécution et coordination retraite</li><li>- Technicité et polyvalence</li></ul> <u>Poste :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Adjoint administratif en charge des tâches administratives, du secrétariat, de l'accueil et de l'agence postale</li></ul>	2 180 €

C2	<p><u>Fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution, coordination et encadrement de proximité</li> <li>- Technicité et polyvalence</li> </ul> <p><u>Poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent de maitrise en charge de l'entretien des espaces verts et de la maintenance de premier niveau.</li> </ul>	2 000 €
C3	<p><u>Fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution et coordination restreinte</li> <li>- Technicité et polyvalence</li> </ul> <p><u>Poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint technique en charge de l'entretien des espaces verts et de la maintenance de premier niveau.</li> </ul>	1 200 €
C4	<p><u>Fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution et coordination restreinte</li> <li>- Technicité et polyvalence</li> </ul> <p><u>Poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agent du patrimoine en charge de la gestion de la Bibliothèque</li> </ul>	900 €

Il précise que ces nouvelles modalités du régime indemnitaire sont soumises à l'avis du Comité technique du CDG 40 avant d'être votées.

#### ● EFFECTIFS DES AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX

##### ✓ Situation actuelle

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'organisation actuelle :

4 agents techniques à temps plein dont 3 agents titulaires et 1 contractuel jusqu'au 31/12/2023.

Le personnel contractuel ne sera pas renouvelé en fin de contrat car il ne donne pas satisfaction dans les missions qui lui sont confiées.

##### ✓ Proposition

Monsieur le Maire propose de maintenir l'effectif des agents techniques à 4 temps plein pour l'année 2024 et indique qu'un nouveau candidat a déjà passé 2 entretiens.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- le maintien de l'effectif existant et le recrutement du candidat sélectionné.
- de créer un emploi non permanent à temps complet d'agent des services techniques, catégorie C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 mai 2024.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du matériel et des bâtiments communaux. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 401 correspondant au 9<sup>ème</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie C.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ont été budgétisés.

## ● PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la mise en place d'un plan communal de sauvegarde dont la convention a été signée par le CDG40 en 2018 et la nécessité de sa mise à jour en 2023 confirmée en septembre 2023.

Une équipe d'élus volontaires est à constituer pour cette mise à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette mise en place et actualisation.

## ● CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'annonce du départ prochain à la retraite d'un de nos médecins, deux médecins ont été contactés pour prendre sa succession. En cas de réponse favorable, ils ne seraient pas disponibles avant fin 2024 ou début 2025. L'objectif serait un regroupement de 3 médecins, à la demande des professionnels de santé de la commune.

Monsieur le Maire présente deux propositions de réaménagement du local médical actuel afin de permettre la cohabitation de 3 médecins.

## ● MAISON BANOS – DELEGATION A L'EPFL "LANDES FONCIER"

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat de la maison « Banos », sur un terrain de 4367 m<sup>2</sup> proche du bourg avec pour objectifs de créer une micro crèche sur la partie construite et réserver à l'habitat la parcelle constructible.

Monsieur le Maire rappelle également la décision de déléguer cette acquisition à l'**EPFL LANDES FONCIER** et précise qu'au vu du montant de la vente, il convenait de remettre à l'EPFL un avis de France Domaine qui a estimé la valeur du bien à 250 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. Considérant une estimation à 349 000 € par la commune, Monsieur le Maire propose de maintenir le prix convenu de 299 000 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition à l'amiable d'une propriété bâtie cadastrée section AA n°39 sise à Saint-Martin-d'Oney, 89 côte de Margoy, pour une contenance totale de 4 367 m<sup>2</sup>, et de déléguer cette acquisition à **EPFL LANDES FONCIER** - 155 rue Martin Luther King - 40000 MONT DE MAR-SAN. Ladite acquisition aura lieu moyennant le prix de 299 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention de mise à disposition nécessaire à la gestion ou à la réalisation de travaux nécessaires dans le bien ci-dessus visé ;
- Fixe la durée du portage foncier de l'opération à 5 ans, à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL "Landes Foncier". Toutefois, une sortie anticipée du portage pourra intervenir à la demande de la collectivité et après accord du conseil d'administration de l'EPFL "Landes Foncier" selon les conditions déterminées dans le règlement intérieur. La sortie anticipée aura notamment pour effet de réduire d'autant la durée du portage financier.
- Fixe la durée du portage financier de l'opération à 5 ans, à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL "Landes Foncier".
- S'engage à ne pas faire usage des biens, à ne pas louer lesdits biens à titre gratuit ou onéreux, à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention préalable par l'EPFL "Landes Foncier".
- S'engage à reprendre auprès de l'EPFL "Landes Foncier" le bien immobilier ci-dessus visé suivant les modalités suivantes : le prix de revente (prix principal) du bien sera déterminé de la façon

suivante : Prix d'acquisition du bien + Frais issus de l'acquisition (*frais d'actes, géomètre, notaire, indemnités...*). Précision faite qu'au prix principal s'ajouteront le cas échéant les sommes correspondant aux investissements lourds réalisés par l'EPFL "Landes Foncier" conformément au règlement intérieur.

- Le paiement du prix de revente sera effectué de la façon suivante : paiement de 20% du prix principal d'acquisition par l'EPFL "Landes Foncier" (voir détermination ci-dessus) l'année suivant la signature de l'acte authentique et paiement du solde à l'acte de revente par l'EPFL "Landes Foncier".

#### ● ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Il propose au Conseil municipal de retenir la proposition de la CNP Assurances dont les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Pour les agents CNRACL, taux de cotisation de 7,39 % (tous risques, avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire)
- Pour les agents IRCANTEC, taux de cotisation de 1.65 % (tous risques, avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Après délibération, les élus votent à l'unanimité la reconduction du contrat CNP Assurances pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### ● POINTS DIVERS

##### ✓ SAM Syndicat Adour Midouze

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux de restauration de la végétation par :

- Le plan pluriannuel de gestion du SAM
- La localisation des points de pompage sécurité incendie par la DFCI

Monsieur le Maire présente l'Appel à projet Fonds MAIF pour le vivant, Nature 2050. Dossier à déposer avant le 22 décembre 2023.

##### ✓ Plan de référence

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de finaliser ce projet avant de programmer une réunion publique.

##### ✓ Marché de Noël

Monsieur le Maire informe les élus que le marché aura lieu du 16 au 22 décembre inclus.

Une réunion avec les différentes associations et partenaires aura lieu le mardi 21 novembre à 18h30 pour finaliser l'organisation.

##### ✓ Terrains Les Bruyères

Devant les difficultés rencontrées pour la vente de terrains, la commune a fait appel à un courtier de l'agence CAFPI qui se propose de faciliter les démarches auprès des organismes bancaires d'éventuels acquéreurs qui le souhaiteraient.

Date des Vœux : samedi 13 Janvier

Cérémonie du 11 novembre : Chorale + Biniou (des barnums ont été prévus)

✓ **Présence de sangliers lotissement Les Bruyères**

Des dégâts sont constatés autour des arbres et des plantations entre les deux lotissements. L'ACCA sera informée pour proposer des solutions.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h00.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. They appear to be official signatures of various participants or officials.